

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 7411

présenté par
M. Quatennens

ARTICLE 14

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Si quelqu'un avait pu économiser l'équivalent de 8000 euros par jour depuis la prise de la Bastille en 1789, il n'arriverait aujourd'hui qu'à 1% de la fortune de Bernard Arnault. Faire passer en force une réforme des retraites qui réduit les pensions sans réduire les inégalités, c'est indécent.